



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **RIVENTO***

*de la société* RIVALE

*numéro de dossier* n°2024-0684

*Considérant que l'approbation de la substance active spirotétramate contenue dans le produit expire le 30 avril 2024, conformément au règlement (UE) n° 540/2011 susvisé,*

*Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence MOVENTO (AMM n°2110086),*

*Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,*

*Considérant l'intérêt de disposer de substances actives à modes d'action différents pour limiter l'apparition des phénomènes de résistance,*

*Considérant les périodes de développement et de nuisibilité des ravageurs des cultures pour lesquelles sont autorisés les produits à base de spirotétramate,*

*Considérant en conséquence que la situation particulière liée à la protection de ces cultures justifie l'octroi d'un délai d'utilisation des produits jusqu'au 31 octobre 2025,*

**Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retiré en France, à compter du 30 avril 2024, dans les conditions précisées dans la présente décision.**

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	RIVENTO	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	RIVALE 7/9 Rue Paul Lafargue 92800 PUTEAUX France	
Formulation Contenant	Suspension concentrée (SC)	
	100 g/L - spirotétramate	
Produit de référence	Nom commercial	MOVENTO
	N° AMM	2110086
Numéro d'intrant	341-2017.01	
Numéro de permis	2180087	
Fonction	Insecticide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	30/04/2024
Date limite pour la vente et la distribution	31/10/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/10/2025

A Maisons-Alfort, le 30/04/2024

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:

*Bertrand BIVARD*

33BC435FF8C6444...